



GOLF DE LAVAUX
un esprit, une passion

CARTE MiFare – RÈGLEMENT D'UTILISATION

Fonctionnement :

La carte MiFare est une carte personnelle et non-transmissible qui permet les fonctions suivantes :

- Payer ses consommations au restaurant au moyen du compte préchargé.
- Retirer des balles au practice moyennant l'achat préalable de paniers.
- Effectuer un check-in au tee du trou N° 1 ou 10.
- Ouvrir les portes du futur caddy-room.

Compte restaurant :

Les membres du Golf de Lavaux s'acquittent d'une avance restaurant d'un montant de CHF 350.- (CHF 250.- pour les couples) qui est chargée sur la carte MiFare une fois le paiement reçu par le Golf. Ce montant est ensuite immédiatement disponible.

Les membres peuvent consulter l'état de leur compte via Albatros et connaître à tout moment le solde et les différentes dépenses, ce qui permet une parfaite transparence.

Les recharges du compte restaurant doivent se faire directement auprès du restaurant qui valide par la suite le compte Albatros.

Attention : les recharges faites auprès du restaurant sont un contrat entre le membre et le restaurant le 19^{ème}. Le Golf de Lavaux ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de ces montants.

Balles de practice :

La carte permet de charger des paniers préalablement achetés auprès du secrétariat et de les retirer pour vos entraînements. Vous pouvez également demander à obtenir un QR code utilisable sur votre smartphone.

Le Golf de Lavaux soutient ses juniors et leur fournit des balles de practice gratuitement. Toutefois, ces balles sont uniquement à destination des juniors faisant partie de l'école de golf et en aucun cas la carte d'un junior pourra être utilisée pour fournir des balles à d'autres personnes (parent y compris). En cas de non-respect de cette règle, la carte sera désactivée et une amende de CHF 100.- infligée.

Check-in :

Les membres ont pour obligation d'annoncer leur départ au trou N° 1 ou au Trou N° 10. Pour se faire, ils peuvent utiliser la carte MiFare, leur application Albatros ou directement s'annoncer auprès du secrétariat.

En cas de non-application de ce qui précède, la direction peut révoquer les droits d'accès à l'application Albatros.

Ouverture de porte – (futur caddy-room) :

Les membres qui louent une place dans le futur caddy-room accéderont au local au moyen de leur carte MiFare. Chaque détenteur est responsable de l'utilisation de sa carte.